

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
29 novembre 2018**

PUBLIE LE : 7 décembre 2018

Délibération n°291118-3 : Offre de financement exceptionnel pour la résolution du contentieux DEPFA BANK

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le vingt-deux novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
 Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
 Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
 Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
 Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
 Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
 Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
 Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
 Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
 Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
 Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
 Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT
 Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
 078-200062461-20181207-291118-3-DE
 Date de télétransmission : 07/12/2018
 Date de réception préfecture : 07/12/2018

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	17
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	16

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
 Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
 Madame Agnès CHEVALIER, Assistante des Syndicats Intercommunaux
 IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
 AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

SIDRU /CS - 291118-3

OBJET : OFFRE DE FINANCEMENT EXCEPTIONNEL POUR LA RESOLUTION DU CONTENTIEUX DEPFA BANK

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 04 novembre 2016 ;

VU la délibération du 10 avril 2018 relatives aux avances de trésorerie remboursable des EPCI membres du SIDRU ;

CONSIDERANT que dans le cadre du contentieux avec la banque DEPFA, le SIDRU a été condamné le 6 novembre 2016 à payer à la banque la somme de 20 556 817 € ;

CONSIDERANT que pour ce faire le syndicat avait provisionné 8,5 millions d'euros. En revanche les 12 millions restant n'étaient pas financés. Le SIDRU a donc versé la somme provisionnée, mais n'a pu trouver de financement bancaire à temps pour honorer le reste de sa dette ;

CONSIDERANT que le 16 avril 2018, le SIDRU a signé avec ses communautés membres une convention de versement d'une avance de trésorerie remboursable, par laquelle ces dernières lui ont fait l'avance de la somme restante ;

CONSIDERANT que le SIDRU devait rembourser ces sommes en trois ans, sauf à trouver le financement manquant ;

CONSIDERANT que des négociations se sont poursuivies avec la banque des territoires, anciennement Caisse des dépôts et consignations, qui ont abouties à deux propositions de financement annexées au présent rapport, qui permettent au SIDRU de rembourser intégralement les communautés de l'avance, tout en étalant son remboursement sur 8 ans ;

CONSIDERANT que le bureau syndical réuni le 22 novembre a validé l'offre 1 à taux fixe de 1,49 % dont voici pour rappel les caractéristiques :

- Montant : 12 000 000 euros
- Durée du prêt : 8 ans.
- Différé d'amortissement : 24 mois.
- Amortissement : Constant.
- Périodicité du prêt : Annuelle.
- Taux fixe : 1,49 %.
- Commission : 0,10 % flat.
- TEG : 1,86 %
- IRA : Oui
- Forme de l'acte : Sous seing privé.
- Garantie : Sans.

LE COMITE,

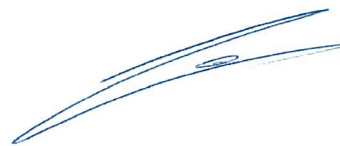
Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE de contracter un emprunt de 12 000 000 euros auprès de la Banque des Territoires aux conditions susmentionnées.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cet emprunt.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 07 DEC. 2018
Transmis en préfecture et affiché le 07 DEC. 2018

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal